

DÉCISION DG n°2013-364 du 30 OCT. 2013
portant nomination auprès du comité Français de la Pharmacopée
"Produits biologiques et thérapies innovantes" à l'Agence nationale de sécurité du
médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu la décision DG n°2013-244 du 14 août 2013 portant création d'un comité Français de la Pharmacopée "Produits biologiques et thérapies innovantes" à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité Français de la Pharmacopée " Produits biologiques et thérapies innovantes " pour une durée de 3 ans renouvelable une fois :

Mme BENSOUSSAN (Danièle)
Mme BOIRET-DUPRE (Nathalie)
M. BOIRON (Patrick)
M. CAMOIN (Luc)
Mme LORTEAU (Céline)
Mme MARTINACHE (Isabelle)
Mme MIRAS (Christine)
M. PAYAN (Christopher)
M. PERSON (Jean-Marc)

Article 2 : Le Directeur des contrôles est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 30 OCT. 2013

Le Directeur Général

Pr Dominique MARANINCHI